



NS CRS / Une mission régaliennne ? Sans aucun doute !

Ceux qui souhaitent la fin des NS CRS avancent comme argument le caractère non régalien de la mission estivale. Si la protection des personnes et des biens est toujours la mission première d'un policier, et elle l'est, au regard des chiffres ci-dessous, cet argument est infondé...

Les chiffres indiqués donnent une évolution de l'activité précise entre les saisons 2016 et 2018.



	2016	2018	
Actes de secourisme	46106	57524	+ 20,4%
Police générale	61	147	+ 141%
Droit commun*	294	605	+ 106%
MAD	221	722	+ 227%
Infractions diverses	479	615	+ 28,4%
Infractions Maritimes	279	457	+ 63,8%

« Au regard de ces chiffres, quel que soit le côté vers lequel nous pointons notre attention, le caractère régalien de l'emploi saisonnier est démontré. Que ce soit sur un plan politique, professionnel ou humain, la volonté de mettre fin à la mission estivale des NS CRS est injustifiée et contre-productive. »

Cyril Lambert
Réfèrent national NS CRS

* Dont stupéfiants : + **128%** !

UNSA Police, autonome & indépendant